



"Frédéric Gagnaire fait du covoiturage "

13 juillet 2010

Frédéric Gagnaire habite à 50 km de son lieu de travail dans les Deux-Sèvres. Depuis septembre dernier il fait du covoiturage avec deux collègues. A la clef : des économies et moins de fatigue.



Pourquoi ?

Frédéric Gagnaire habite à 50 km de son lieu de travail, l'usine de La Faye (Deux Sèvres) du groupe Millet. Depuis quatre ans qu'il travaille dans cette entreprise de menuiserie industrielle où il est chef d'atelier dans l'usine PVC, il faisait chaque jour trois quart d'heure de voiture le matin pour se rendre à son travail et autant le soir pour rentrer chez lui. Soit de la fatigue et un coût, au final, important. Depuis septembre dernier, il fait du covoiturage avec deux collègues.



Comment ?

De nombreux salariés de Millet font du covoiturage. « C'est un peu naturel dans l'entreprise », pour reprendre les propos de Frédéric Gagnaire. Que ce soit parmi la population des opérateurs comme des cadres, nombreux sont en effet les salariés qui s'organisent pour faire les trajets à plusieurs. Les sites de production sont installés en zone rurale. Ils ne sont pas desservis par des transports en commun. Les salariés habitent souvent à plusieurs dizaines de km. La voiture reste le moyen de transport le plus pratique. Frédéric Gagnaire avait déjà évoqué cette possibilité avec deux autres collègues, l'un des achats et l'autre du bureau d'études, qu'il connaît bien et qui habitent dans le même coin que lui. Mais jusqu'à l'automne dernier, il n'avait pas les mêmes horaires de travail qu'eux et cela n'avait pas été possible. Une modification de son planning a changé la donne. Ils se sont organisés : chacun prend désormais sa voiture à tour de rôle une semaine sur trois ; il n'y a pas d'argent qui circule entre eux, ni de calculs compliqués à faire pour se rembourser les uns les autres sur les pleins d'essence. Frédéric Gagnaire est celui qui habite le plus loin : les semaines où ce n'est pas à son tour de conduire, il se rend simplement chez celui dont c'est le tour avec sa voiture qu'il gare ensuite pour la reprendre le soir. Du côté des horaires et des rendez-vous à se fixer, le matin cela a été facile : ils doivent être à 8 h à l'entreprise et se donnent donc des heures de rencontre en conséquence. Le soir ils se sont donnés un créneau de débauche entre 18h15 et 19 h. « Nous ne sommes pas à 5 minutes près ». Si l'un des trois sait qu'il ne pourra pas tenir ces horaires, il prévient les autres la veille. « Même si l'un de nous ne peut pas venir, les deux autres peuvent très bien faire route ensemble ». Sur le trajet, du matin, la voiture est souvent assez silencieuse. Le soir, la conversation est généralement plus animée : autour de la journée de travail, « ou de tout autre chose ».



Pour quels résultats ?

Depuis qu'il a pu se joindre à ses deux collègues qui faisaient déjà du covoiturage, Frédéric Gagnaire économise environ un plein d'essence par mois. Il n'a pas fait de calcul précis concernant les frais d'amortissement de sa voiture, mais avec la distance qu'il doit parcourir chaque jour, en quelques mois ce sont 10 000 km qui sont économisés, « donc une vidange en moins à faire ». La fatigue est également bien moins importante. « Surtout l'hiver quand il fait nuit le matin et le soir ». Il sait que souvent les gens hésitent à opter pour le covoiturage, craignant des contraintes, de ne pas être totalement libres de leurs horaires notamment. Pour lui cela ne pose pas de problème au regard des gains apportés. Depuis septembre dernier, il n'y a au total que trois semaines où il n'a pas roulé avec ses collègues.

Auteur : JL

Pour développer encore le covoiturage parmi les salariés, Millet vient de mettre un outil à leur disposition. Jusqu'à présent, c'est surtout le bouche à oreille qui fonctionnait. Désormais les personnes intéressées et n'ayant pas encore trouvé de solution, peuvent se faire connaître : elles précisent où elles habitent et quelles sont leurs horaires de travail. Ces informations sont saisies dans un fichier présent sur le système informatique interne de l'entreprise. Pour les salariés n'ayant pas accès à un poste informatique, principalement dans les ateliers de production, une personne relais covoiturage a été nommée. C'est elle qui saisit les données et fait la mise en relation.

Ce système est intéressant en particulier pour ceux qui sont récemment arrivés dans l'entreprise et n'ont pas encore identifié de collègues avec qui partager les trajets. Il peut aider également au développement du covoiturage entre des salariés ne travaillant pas dans le même service.